

Développer le vélo et les mobilités actives sur le territoire : pourquoi ? Où ? Comment ?



Pour bien commencer: quelques définitions...

● Mobilités actives:

Ensemble des modes de déplacement pour lesquels la force motrice humaine est nécessaire, avec ou sans assistance motorisée.

Définition du projet de Loi d'Orientation des Mobilités

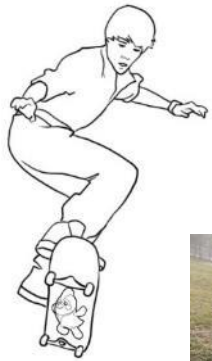


Mobilités ~~actives~~

Vélo & Mobilités actives



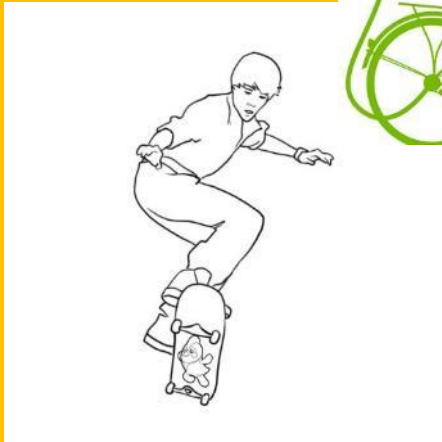
Mobilités actives



PAS Mobilités actives



Vélo & Mobilités actives



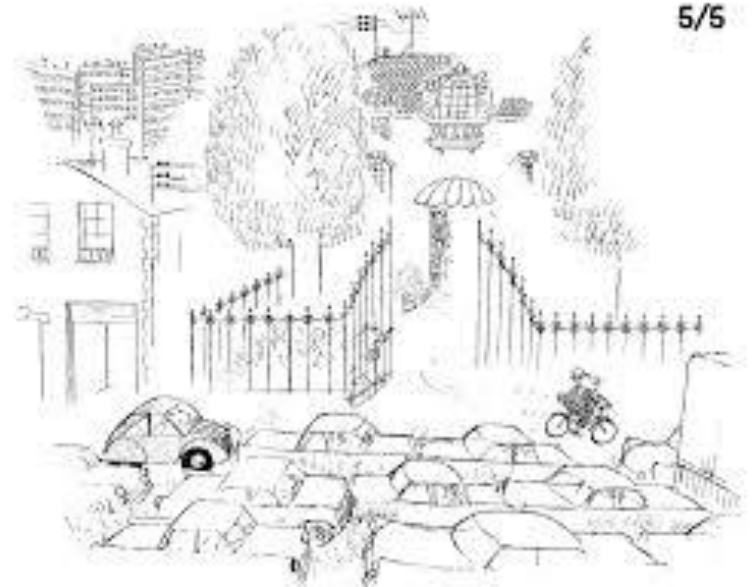
**Engins de micromobilité
Engins de déplacement personnel
(EDP et e-EDP)**

● Environnementaux

- ➔ pas d'émission de GES à l'usage
- ➔ pas d'émission de polluants atmosphérique
- ➔ pas de bruit

● Efficacité énergétique

- ➔ Utiliser une voiture de plus d'1 tonne pour déplacer 1 personne de 75 kg = 90% du carburant consommé pour déplacer... la voiture !
- ➔ Utiliser un vélo de 10 kg pour déplacer 1 personne de 75 kg = 90% de l'énergie consommée pour déplacer la personne
- ➔ 40% des trajets effectués en voiture en agglomération font moins de 3km



5/5

Intérêts économiques

- Pour l'utilisateur: se déplacer à vélo coûte 10 à 20 fois moins cher qu'en voiture
- Pour la collectivité: au km, le coût d'une piste cyclable revient 25 fois moins cher qu'un tramway, 50 fois moins cher qu'un métro et 200 fois moins cher qu'une autoroute urbaine à **débit identique d'utilisateurs**
- Au niveau européen, potentiel de création **d'un million d'emplois** si la part modale du vélo est doublée
- Au niveau européen, les **bénéfices du vélo** rapportent **150 milliards d'Euros** vs **800 milliards d'Euros d'externalités négatives** pour les transports motorisés



64 975 ETP lié à l'économie
du vélo en France (2015)

Pour comparaison, budget de
la France en 2019 >> **390
milliards d'Euros**

Intérêts sanitaires

- La pratique du vélo au quotidien réduit la survenue des pathologies suivantes :
 - ➔ - 24% de maladies cardio vasculaire
 - ➔ - 20% de Diabète de type 2
 - ➔ - 15% de cancer du sein, - 40% de cancer du colon

Autres avantages :

- ➔ baisse du stress
- ➔ exposition aux polluants près d'un tiers moins élevés que dans l'habitacle d'un véhicule, sur le même parcours.
- ➔ Baisse des nuisances sonores
- + possibilité d'emprunter certains aménagements tels que des pistes cyclables qui les éloignent légèrement du flux de circulation.

Recommandation OMS :

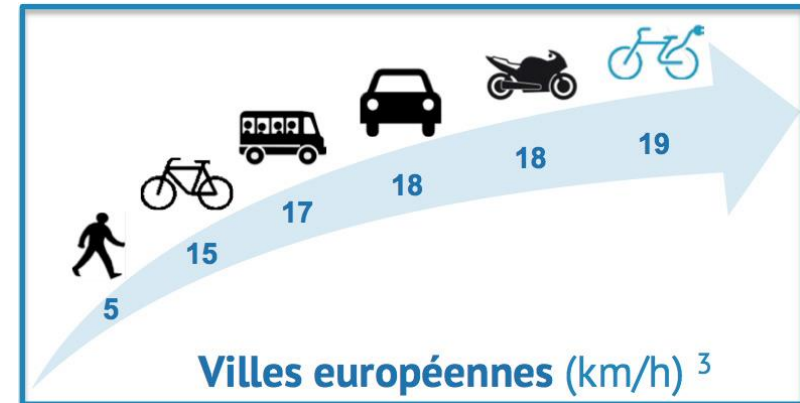
- ✓ 30 minutes d'activité d'intensité modérée 5 fois par semaine pour les adultes de 18 à 64 ans
- ✓ 1 heure d'activité physique quotidienne modérée à forte pour les enfant et adolescents de 5 à 17 ans

➔ **Le vélo répond à ces recommandations**

Intérêts pour l'espace public et la qualité de vie

Rapidité et fiabilité:

- En milieu urbain voire périurbain si le trafic est dense, vitesse moyenne voiture: 14 à 18 km/h
=> le vélo est plus rapide



Réappropriation de l'espace public:

- ➔ faible encombrement espace public
- ➔ Espace de parking restreint
- ➔ Apaisement des vitesses



Un mode pertinent partout et pour tous

□ Un mode de transport inclusif



□ Une pratique qui se diffuse à l'ensemble de la société

- 38% des actifs urbains se déplacent à vélo (sondage Union Sport et Cycles, échantillon de 2437 personnes - septembre 2019)
- 9 millions d'adeptes du cyclisme (pratique sport et loisir > Baromètre Sports et loisirs de nature 2016)
- 338 000 VAE vendus en 2018
- **97,9% des Français ont appris à faire du vélo; 78,2 déclarent savoir très bien en faire (2012)**

Rayons de pertinence

0-1 km



1 km = 12 min de marche

1-5 km



5 km = 15 min de vélo

5-15 km



15 km = 30 à 40 min de VAE, 25 min en speed pedelec

Vélo & Mobilités actives



Vélos : une industrie en évolution permanente !

● Transport d'enfants



● Transports de charges



Vélo & Mobilités actives



Un mode pertinent en zone rurale et périurbaine



*Chaussé à voie centrale banalisée
Département de l'Isère*



*Service de location de VAE
CC d'Erdre et Gesvres*



*Sensibilisation au
partage de la voirie*

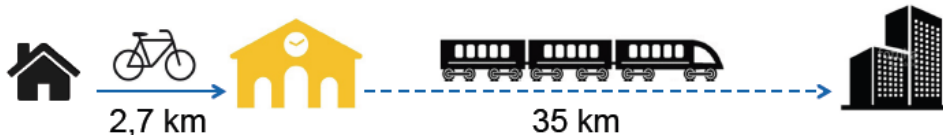
D'après le rapport « Décarboner la mobilité dans les zones de moyenne densité » du think-tank *The Shift Project*, le **système vélo** est l'élément incontournable permettant de réduire un maximum d'émission de CO₂. Il permet par ailleurs un bénéfice économique important autant globalement que sur les dépenses mobilité des ménage. Il permet donc d'excellents résultats à moyen terme (investissements en infrastructures et développement de services)

Vélo & Mobilités actives



Un mode pertinent en complémentarité avec les autres modes de transport

– Intermodalité vélo + train



Intermodalité vélo + covoiturage



Intermodalité vélo + transports en commun



STATIONNEMENT + SERVICES



Le vélo dans le contexte réglementaire





Cadre réglementaire:

- La loi Laure (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) a posé les fondements des politiques de déplacement en faveur du vélo et des modes actifs en général

Son article le plus connu a modifié le code de l'environnement :

L228-2 : « A l'occasion des **réalisations ou des rénovations** des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements **sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants**, en fonction des besoins et **contraintes de la circulation**. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Mobilités actives & partagées



Bande cyclable



Piste cyclable



Voie verte





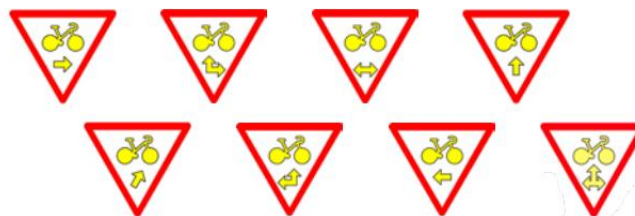
▪ *Evolutions code de la route:*

Double-sens cyclable:

Article 110-2: les zones de rencontre et les zones 30 doivent être équipées de doubles sens cyclables « sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ».



Cédez le passage cycliste au feu:



Amende pour stationnement très gênant:

Le stationnement/l'arrêt (même pour 30 sec, même à cheval) sur un trottoir, sur un passage pour piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou une piste cyclable, est passible de 135€ d'amende.



Mobilités actives - Cadre réglementaire



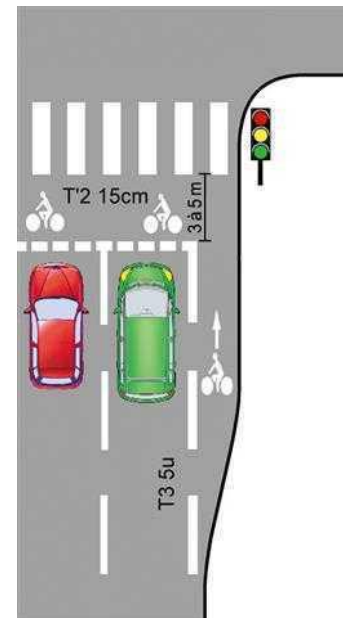
▪ *Evolutions du code de la route:*

Chevauchement ligne blanche continue pour dépasser un cycliste:
Depuis juillet 2015, vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour dépasser un cycliste, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger.

Positionnement chaussée en cas de stationnement voiture:
Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité, lorsque des véhicules y sont stationnés.

Sas cycliste:
Espace réservé aux cyclistes placé juste avant le feu tricolore et délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo.

Zone de rencontre:
Depuis 2008, espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacements, où les piétons sont prioritaires (sauf vis-à-vis des tramways) et peuvent marcher librement partout. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.





- **Les incitations à la pratique du vélo :**
 - ❑ Indemnité kilométrique vélo (volontaire): 0,25€/km, exonéré d'impôt sur le revenu pour le salarié et de cotisations sociales pour l'employeur
⇒ **En place à l'ADEME!**

Evaluation ADEME 2015: La mise en place de l'expérimentation sur six mois a permis de doubler le nombre d'usagers du vélo et d'augmenter de 50% à 70% la part modale du vélo.

Eval CEREMA Fonction publique: la mise en place de l'IKV se traduit par une augmentation d'environ 25% du nombre d'agents utilisant quotidiennement ou quasi quotidiennement le vélo pour se rendre au travail. Cette augmentation atteint 50% chez les agents qui sollicitent l'attribution d'une indemnité kilométrique vélo dans le cadre de déplacements intermodaux. Report modal : plus de 60% des bénéficiaires initialement non cyclistes utilisaient auparavant la voiture individuelle.

- ❑ Réduction d'impôts sur les sociétés pour les entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés des vélos pour leurs déplacements domicile-lieu de travail (dans la limite de 25 % des frais pour achat, location ou entretien de la flotte de vélos)

Mobilités actives & partagées



Règles de circulation



Trottoirs pour:

- piétons
- cyclistes < 8 ans
- trottinettes non électrique



Sur bande/piste cyclable
Sur la route si pas d'aménagement
Sur le trottoir seulement si vélo à la main



Sur bande/piste cyclable
Sur la route si pas d'aménagement en agglo
seulement



Plan vélo & Mobilités Actives lancé par le Premier Ministre à Angers le 14 septembre 2018

Objectif : tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3 à 9%)

Moyens :

- Le fonds mobilités actives continuités cyclables
- L'appel à projets Vélo et territoires de l'ADEME

Développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière



- Création d'un fonds national mobilités actives doté de 350M€ sur 7 ans
- Des évolutions du code de la route : développement du double sens cyclable sur les voiries à 50 km/h
- Des obligations pour les aménageurs : généralisation du sas vélo au feu, interdiction stationnement motorisé passage piétons



Sûreté : mieux lutter contre le vol



- Généraliser le marquage des vélos pour les vélos neufs ou d'occasion vendus par un commerçant
- Équipement des gares et pôles d'échange en stationnements sécurisés.
- Mobilisation des certificats d'économie d'énergie pour le stationnement sécurisé avec le programme ALVEOLE



Créer un cadre incitatif à l'usage du vélo



- Le forfait mobilité durable remplace l'indemnité kilométrique vélo : 400€/an en franchise d'impôt et cotisation sociale pour les salariés du privé, 200€/an dans le secteur public
- Avantage fiscal pour les sociétés
- Introduction du vélo dans le barème fiscal





- Le savoir rouler : apprentissage obligatoire du vélo par les enfants avant l'entrée en 6^{ème} d'ici 2022
- Déploiement de plans de mobilité scolaire
- Développement de l'activité physique pour la santé
- Ouverture des données vélo (réseaux cyclables, système de location de vélo en libre service, stationnement en pôle d'échange)





▪ *Les modes actifs dans la LOM:*

Planification:

- Volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons, dont localisation des stationnements et signalétique
- Schéma national des véloroutes arrêté par le ministre des transports et revu tous les 10 ans

Aménagements:

- 350 M€ sur 7 ans pour les modes actifs
- Evaluation du besoin d'itinéraire pour toute nouvelle voie ou rénovation hors agglomération et réalisation si besoin avéré
- Utilisation des voies de transports collectifs en site propre
- Ouverture des chemins de halage
- Obligation de maintenir la continuité des aménagements cyclables à l'issue de la construction/réhabilitation d'infrastructures de transport terrestre et fluvial (si besoin avéré et faisabilité technique et financière)



▪ *Le vélo dans la LOM:*

Stationnement:

- Obligatoire dans les lieux de travail équipés de stationnement auto d'ici 2020
- Obligatoire dans les gares SNCF, routières et pôles d'échanges d'ici 2024
- Possible 5m avant les passages piétons (stationnements motorisés interdits)

Intermodalité:

- Embarquement de vélos non démontés dans les rames neuves et rénovés de train
- Idem pour les autocars neufs

Savoir rouler: pour chaque élève avant son entrée au collège

Lutte contre le vol: marquage obligatoire des vélos neufs et d'occasions vendus par un commerçant à partir de 2021

Forfait mobilité durable: prise en charge facultative par l'employeur pour les salariés utilisant un vélo ou un service de mobilité partagée

Baromètre des villes cyclables

Deuxième édition du baromètre :

- Questionnaire sur le ressenti des usagers
- Possibilité de référencer des points noirs et des tronçons à aménager en priorité

Enquête ouverte jusqu'au 30 novembre 2019

Réponses exploitées à partir de 50 répondants/commune

<https://www.parlons-velo.fr/>



www.parlons-velo.fr

L'ENQUÊTE EST OUVERTE JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2019.

Déjà 340 réponses en Corse
(79 442 au niveau national)



Merci de votre attention!